

Jeudi 7 novembre 2019

Les plans d'épargne salariale et plans d'épargne retraite collectif au 30 juin 2019

Un encours historique de près de 140 milliards euros

Une collecte brute en croissance de 4,5% à 11,2 milliards d'euros

**+11 % pour le PERCO, toujours aussi dynamique avec près de
19 milliards d'euros d'encours**

Au 30 juin 2019, les acteurs de l'épargne salariale et de l'épargne retraite collective d'entreprise adhérents de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) font état d'un marché très dynamique.

Près de **140 milliards d'euros d'encours (+3,4% sur un an)** sur les plans d'épargne salariale et plans d'épargne retraite dont **19 milliards pour les PERCO (+ 11% sur un an)**

10,9 millions de bénéficiaires (+ 3% sur un an)
et 3 millions de bénéficiaires d'un PERCO (+ 8% sur un an)

12 840 € d'épargne par bénéficiaire en moyenne

Une croissance dynamique de la collecte brute de 4,5% avec 11,2 milliards de versement permettant d'afficher une collecte nette de 3,5 milliards d'euros en progression de 2,7% par rapport au premier semestre 2018

248 000 entreprises signataires d'un PERCO ou PERCOI
(+14% par rapport au 31 décembre 2018)

La suppression du forfait social depuis le 1^{er} janvier 2019 dans les entreprises de moins de 50 salariés porte ses fruits. Les acteurs de l'épargne salariale font part d'une dynamique soutenue sur ce segment avec un taux d'équipement en augmentation de 20 à 30% par rapport à 2018.¹

Depuis le 1^{er} octobre 2019, les PERCO peuvent être transformés facilement en PER d'entreprise collectif. Tous les acteurs de la Place en épargne salariale et retraite se sont engagés dans cette démarche et encouragent vivement les entreprises à profiter des nouveaux avantages du PER dès la fin 2019.

Pour plus d'information, consultez le [Guide « J'épargne pour ma retraite »](#) publié par l'AFG.

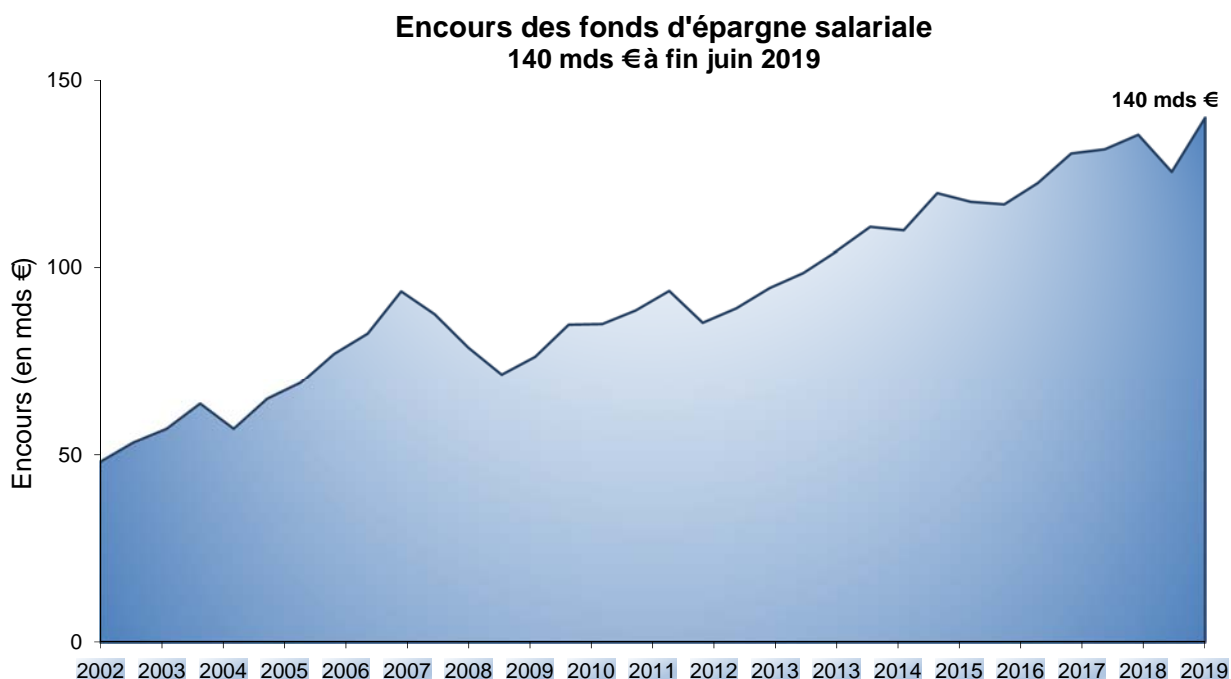
¹ L'ensemble des informations sur la baisse du forfait social et la mise en œuvre des nouveaux plans d'épargne retraite seront communiquées en mars 2020.

Dominique Dorchies, Vice-Présidente de la Commission Epargne Salariale et retraite de l'AFG :
« La dynamique d'équipement des entreprises constatée au premier semestre 2019 illustre l'impact très positif de la suppression du forfait social sur les TPE et PME et préfigure le succès que nous attendons de la réforme de l'épargne retraite. La Loi PACTE devrait conduire les entreprises à accompagner leurs salariés dans la constitution d'une épargne retraite plus performante grâce à la gestion pilotée et dotée de nouveaux avantages tels que la déductibilité des versements volontaires, la liberté de sortie en capital et la fluidité des transferts. »

Xavier Collot, Président de la Commission Epargne Salariale et Retraite de l'AFG :
« Les chiffres du marché de l'épargne salariale et de l'épargne retraite au 30 juin 2019 sont très encourageants et confirment que ces dispositifs de partage du profit dans l'entreprise sont des éléments clés pour se fabriquer une épargne supplémentaire dans un cadre avantageux. La Loi PACTE avec la création du PER sera un accélérateur du développement de l'épargne retraite au bénéfice des salariés»

Une collecte solide et un encours historique

Les encours de l'épargne salariale et de l'épargne retraite collective d'entreprise atteignent près de **140 milliards d'euros** au 30 juin 2019.



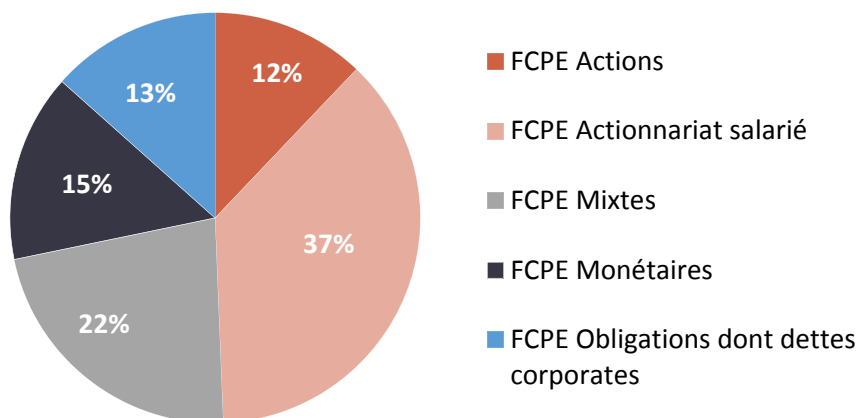
Source : AFG

Sur le premier semestre 2019, les versements bruts (intéressement, participation, versements volontaires et abondement) atteignent plus de **11,2 milliards d'euros**, en hausse de 4,5 % par rapport au premier semestre 2018. Les rachats augmentent également à **7,8 milliards d'euros** (+5,3% sur un an). La collecte nette s'établit à **3,5 milliards d'euros**, en hausse de 2,7% par rapport au 30 juin 2018.

Des investissements qui contribuent au financement de l'économie

Au 30 juin 2019, les versements au sein des PEE et PERCO se répartissent selon les catégories de fonds suivantes :

Ventilation des 140 mds € d'encours selon les catégories de fonds d'épargne salariale



Les sommes investies sur les PEE et PERCO sont orientées à près de 60 % sur les fonds d'actionnariat (37%), fonds actions (12%) et le solde via les fonds mixtes². Cette épargne contribue largement au financement en capital de l'économie. Ce mouvement doit s'accroître avec la mise en œuvre de la réforme PACTE de l'épargne retraite via la généralisation de la gestion pilotée.

Les fonds diversifiés³ atteignent 88 milliards d'euros et représentent 63% des encours. Ils progressent de 4,8% sur un an.

Parmi les fonds diversifiés, les fonds ISR⁴ marquent une progression de 7% sur un an à 22 milliards d'encours. Les fonds solidaires affichent un encours de 9,3 milliards d'euros (+ 12% sur un an) participant activement au financement de l'économie sociale et solidaire

L'actionnariat salarié représente 52 milliards d'encours (+1%). Les fonds d'actionnariat ont collecté plus de 2 milliards d'euros sur les six premiers mois de l'année. L'actionnariat salarié devrait se renforcer grâce aux mesures incitatives adoptées par la Loi PACTE, avec la réduction du forfait social à 10% pour l'abondement de l'employeur dans l'actionnariat salarié, la possibilité de faire un abondement unilatéral en actionnariat salarié et l'augmentation de la décote proposée aux salariés dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié qui est portée de 20 à 30% (blocage de 5 ans) et de 30 à 40% (blocage de 10 ans).

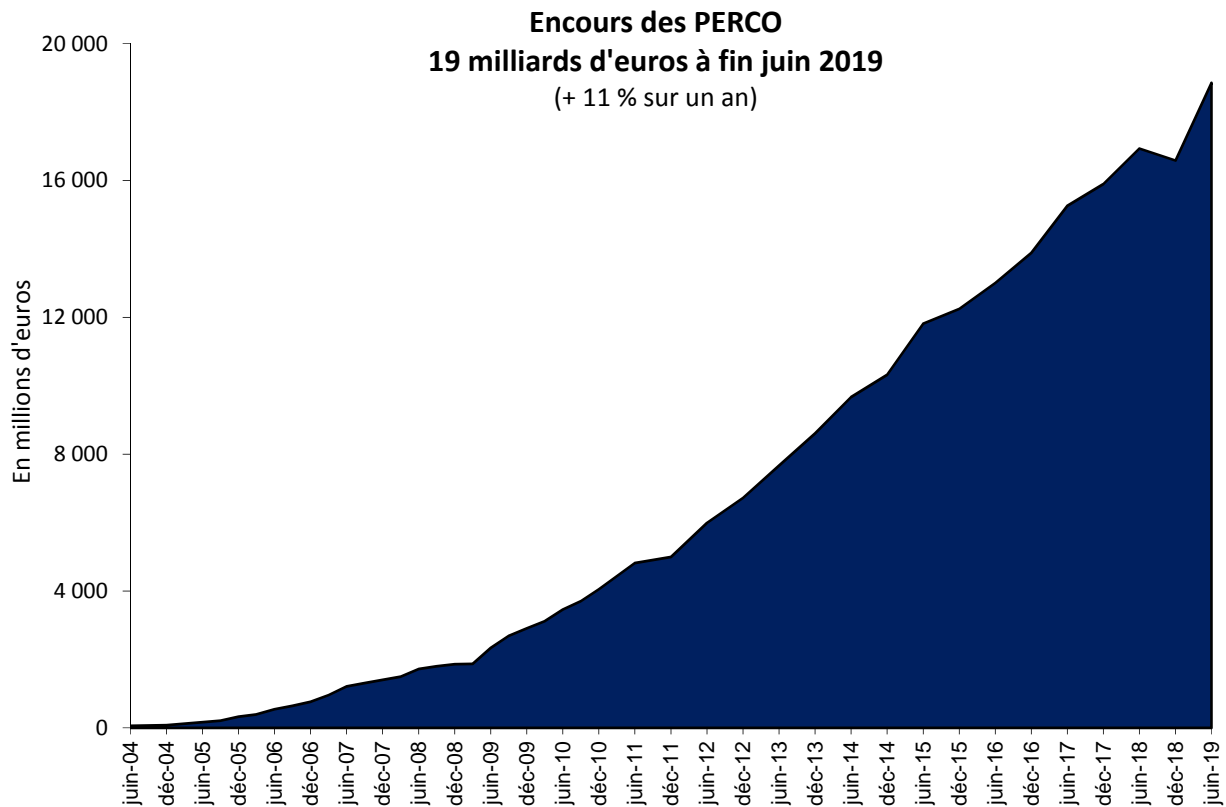
² Fonds composés de plusieurs classes d'actifs (actions, obligations, monétaire principalement)

³ Les fonds diversifiés au sens de l'épargne salariale sont ceux qui sont minoritairement investis en titres de l'entreprise où travaille le salarié. Ils peuvent être des fonds actions, obligations, monétaires, ...

⁴ Investissement Socialement Responsable

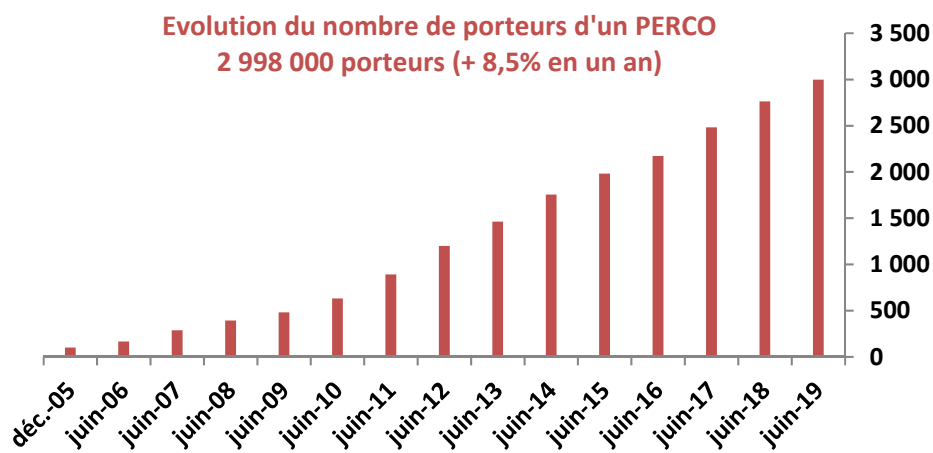
Le PERCO

Avec près de **3 millions de porteurs de parts** et **248 000 entreprises équipées**, le PERCO continue sa progression. Ses encours atteignent désormais **19 milliards d'euros**.



Le nombre d'entreprises équipées d'un PERCO augmente de 14% sur les six premiers mois de l'année. Cette augmentation peut être largement attribuée à la suppression du forfait social dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Les versements sur le PERCO s'accroissent sur les 6 premiers mois de l'année pour atteindre plus de **1,7 milliards d'euros, en hausse de 10% par rapport à l'année dernière.**



60 % des entreprises ont transformé leur PERCO en PERCO Plus en intégrant un fonds PME-ETI pour bénéficier du taux de forfait social à 16%. C'est désormais la moitié des porteurs de parts du PERCO qui a accès à un fonds PME-ETI. L'encours des fonds PME-ETI des PERCO Plus est de 1,3 milliards d'euros, en augmentation de 19% sur un an. Les mesures prises par la Loi PACTE doivent renforcer cette dynamique, en portant le taux d'investissement en titres de PME-ETI de 7 à 10%.

A propos de l'AFG www.afg.asso.fr ; Suivez-nous sur Twitter [@AFG_France](https://twitter.com/AFG_France)

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent plus de 4 000 milliards d'euros d'actifs et représentent un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.

Contact :

Sylvie Aubry, Responsable Publications et Presse, s.aubry@afg.asso.fr, 01 44 94 94 07



AFG - 41 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris
45 rue de Trèves - 1040 Bruxelles
Tél. : 33 (0)1 44 94 94 00
afg@afg.asso.fr - www.afg.asso.fr